

^

(N° 221.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 JUIN 1840.

LOI D'EMPRUNT.

Article additionnel proposé par M. F. DE MÉRODE.

Je propose un 4^e article ainsi conçu :

« Afin d'accroître immédiatement lesdits revenus du royaume affectés en
» garantie du présent emprunt, les dix centimes additionnels supplémentaires
» sur les contributions foncière et personnelle, sur les patentes, l'enregistre-
» ment, le greffe, les hypothèques et les successions seront perçus comme
» en 1839, pendant les six derniers mois de l'année 1840. »

F. DE MÉRODE.